

FICHE ADHÉSION SAISON 2025-2026

N° D'ADHÉRENT (à remplir par l'école) :

Fiche créée par (à remplir par l'école) :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Tél. :

Adresse :

Mail (en MAJUSCULE)* :

Facebook* :

* Pour transmission des informations liées à vos cours et la lettre information de l'école.

DOCUMENTS

OBLIGATOIRES À FOURNIR :

☐ Certificat médical*
* À fournir impérativement
sous 2 mois.

☐ 2 photos
d'identité

☐ Attestation d'assurance
responsabilité civile
(Assurance habitation)

ADHÉSION À L'ASSOCIATION RYTHMES & CIE : 30€

☐ Chèque (ordre : Rythmes & Cie) ☐ Espèces ☐ CB

☐ Paiement en ligne (sur le site rythmesetcie.com page [Inscription](#). Merci de présenter le justificatif reçu par mail)

JUSTIFICATIFS TARIF RÉDUIT RÉGLEMENT DES COURS

☐ Pas de tarif réduit ☐ Multi-cours ☐ Carte Étudiant ☐ Carte Sénior ☐ Carte Pôle Emploi

COURS CHOISI(S)

COURS 1 : Niveau : Prof./Asso responsable :

Tarif cours : ☐ Chèque : Nbre de chèque(s) Adhésion
☐ Espèces complémenteaire

COURS 2 : Niveau : Prof./Asso responsable :

Tarif cours : ☐ Chèque : Nbre de chèque(s) Adhésion
☐ Espèces complémenteaire

COURS 3 : Niveau : Prof./Asso responsable :

Tarif cours : ☐ Chèque : Nbre de chèque(s) Adhésion
☐ Espèces complémenteaire

Toute saison entamée est due. L'arrêt et le remboursement éventuel des cours ne peuvent être consentis qu'après réception d'un justificatif médical ou professionnel.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ EN ATTENTE DU CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e), déclare dégager de toutes responsabilités l'association RYTHMES & COMPAGNIE, les professeurs et invités, en cas d'accident de toute nature que ce soit ayant lieu pendant les cours de danse ou dans les animations et manifestations organisées par l'association au sein de l'école et à l'extérieur.

☐ J'ai pris connaissance du règlement intérieur au dos de cette fiche.

☐ J'ai pris connaissance du formulaire « Droit à l'image » au dos de cette fiche.

SIGNATURE DE L'ADHÉRENT

DATE

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e)
autorise Rythmes & Cie, et toute personne ou structure agissant avec sa permission, à publier et diffuser auprès du public les films et/ou photographies prises de moi dans le cadre de la communication des activités de l'école (cours, stages, spectacles, interventions extérieures...). Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans et pour une utilisation sur tous les supports physiques ou numériques usuels (supports papier, internet, réseaux sociaux, presse, affichage...). La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait à Bordeaux, le

Signature

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'adhésion à Rythmes & Cie vaut acceptation de ce règlement intérieur

ARTICLE 1 - Adhésion et Inscription

L'inscription d'un élève n'est effective qu'après le règlement de l'adhésion et de la cotisation des cours, ainsi que de l'enregistrement du dossier complet (comportant toutes les pièces demandées : certificat médical, attestation d'assurance, justificatifs éventuels de tarifs spéciaux...). Une pièce manquante doit être fournie au plus tard dans le mois suivant l'inscription (certificat médical : 2 mois). Tout dossier incomplet passé ce délai pourra entraîner l'annulation de cette inscription.

L'adhésion s'entend pour la saison complète, de septembre à juin et ne sera pas remboursée.

Aucune cotisation ne sera remboursée sauf exception validée par le bureau, nécessairement justifiée par un certificat médical ou une attestation professionnelle. La demande de remboursement nécessite l'accord préalable du professeur qui pourra proposer en premier lieu des solutions de remplacement (possibilité de report sur la saison suivante, changement de cours, stages, cession à une tierce personne...). En cas de remboursement accordé, le montant de la cotisation remboursée se fera toujours au prorata des cours effectivement pris. Aucune absence, même prolongée, ne pourra faire l'objet d'un remboursement partiel. Le ou les cours manqué(s) pourront, dans la mesure du possible, être rattrapés dans un cours du même niveau et même professeur ou à l'occasion d'un stage, durant la saison en cours.

Le paiement des cotisations s'effectue par chèque. Toutefois, le professeur peut donner son accord préalable pour un paiement par virement bancaire ou par espèce. En cas de paiement des cotisations par virement, l'adhésion sera validée après réception du virement par le professeur concerné. En cas de paiement partiel des cotisations en espèces, un chèque de caution du montant total de la cotisation sera demandé dans l'attente du complément.

ARTICLE 2 – Horaires des cours, Propreté, Assiduité

L'inscription à nos cours implique le respect des horaires et du lieu, ainsi que le respect des professeurs, de l'administration, des autres cours et élèves de l'école. Il est interdit de rentrer dans un studio sans y avoir été invité par votre professeur. Merci d'attendre son signal avant d'entrer. Pour le bon déroulement des cours, nous vous recommandons la plus grande assiduité : la régularité est votre premier atout. Pour le confort de tous, la nourriture est interdite dans les studios. Merci de veiller également à ramener ce que vous avez amené, en particulier les bouteilles d'eau. Rythmes & Cie pratique le tri sélectif, des poubelles sont à votre disposition dans l'école pour le confort de tous.

ARTICLE 3 – Vestiaire et Objets trouvés

Un vestiaire est mis à disposition des élèves pour le changement de tenue avant et après le cours. Veillez à vos affaires personnelles : Rythmes & Cie ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des effets volés, disparus ou laissés sans surveillance... Évitez d'apporter des objets de valeur à l'école. Les objets trouvés sont conservés jusqu'à la fin de la saison, puis remis à une association caritative s'ils ne sont pas réclamés avant cette période.

ARTICLE 4 – Tenue et Équipement

Une tenue vestimentaire adéquate sera demandée pour chaque cours (**chaussures de danse + tenue adaptée OBLIGATOIRE** / demandez conseil à votre professeur avant de faire votre choix). La carte d'adhérent remise à l'inscription vous donne droit à des réductions dans les différentes boutiques de Bordeaux.

ARTICLE 5 – Niveaux des cours et Organisation générale

Les professeurs sont entièrement responsables du programme de leurs cours et, de ce fait, de l'appréciation des niveaux des élèves. Ils peuvent proposer des participations à des spectacles ou à des manifestations extérieures de façon ponctuelle, mais l'adhésion ne donne aucun caractère obligatoire à ces engagements. Les professeurs sont, en outre, signataires de la Charte pédagogique de Rythmes & Cie, consultable sur demande.

En cas de litige avec un professeur, la direction sera saisie par lui-même ou par l'élève concerné pour résoudre à l'amiable la question, dans la mesure de ses moyens, et pour faire appliquer ce règlement.

Les tarifs des cours sont annualisés et tiennent compte des vacances scolaires et des périodes de fermeture de l'école. Les périodes de vacances scolaires peuvent être mises à profit par certains professeurs pour des cours complémentaires, stages ou répétitions.

ARTICLE 6 – Personnes extérieures et Hygiène

Aucune personne extérieure à l'école ne sera acceptée dans les cours. La carte d'adhérent pourra vous être demandée à tout moment, à l'entrée du centre de danse ou des cours, veuillez la conserver avec vous. Pour le bon déroulement des cours, les parents ne sont pas autorisés à y assister, sauf autorisation expresse du professeur.

Les animaux ne sont pas admis dans les studios. Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux.

Pour le bon déroulement du voisinage, nous demandons aux élèves de ne pas stationner ni se regrouper devant la porte à la fin des cours

ARTICLE 7 – Annulations de cours et cas de force majeure

En cas de cours annulés par les professeurs (cause maladie, spectacle ou autre raison professionnelle), le ou les cours seront rattrapés dans la saison sous forme de cours ou stage proposé aux élèves.

En cas de force majeure (épidémie ou autre contrainte naturelle ou sociale d'un fait extérieur à la responsabilité de l'école et des professeurs) les cours ne seront pas remboursés mais des compensations (rattrapage, stages, cours en ligne ou avoirs) seront proposées en fonctions de la nature et de la durée de la période.

Rythmes & Cie se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à l'adhésion d'un élève ne respectant pas ce règlement.